

FICHE THEMATIQUE - ENQUETE UTILITE PUBLIQUE

Voici des arguments que vous pourrez invoquer dans votre contribution à l'enquête publique pour démontrer que ce projet de centre de congrès n'est pas d'utilité publique. Cette liste n'est pas exhaustive. A vous de choisir celui ou ceux qui vous parlent le plus !

Pour l'essentiel, les références fournies sont extraites du dossier d'enquête publique mis en ligne (taper « dossier enquete publique 2016 cesc annecy » sur votre moteur de recherche)

Voir aussi le site : www.cesc-agglo-annecy.fr

Voir aussi le blog de la défense de la presqu'île d'Albigny : <http://centrecongres-albigny.over-blog.com/>

I) Sur le plan environnemental, technique, architectural et paysager

- **Une construction envisagée au mépris des dispositions de la loi Littoral :** comme l'ont rappelé les jugements du tribunal administratif de Grenoble :
 - de mars 2014 relatif au PLU d'Annecy le Vieux
 - de novembre 2015 relatif au SCoT du bassin annécien

- **Une construction démesurée :**
Un bâtiment de 9.860 m² de plancher, d'une longueur de 140 mètres et d'une largeur de 79 m² (parvis inclus), d'une hauteur supérieure à 12 mètres (+ de 4 niveaux d'un immeuble), dont l'emprise au sol totale s'élève à 8.400m² dont 6.000 pour le bâtiment supérieur (ces dernières données ne sont pas précisées dans le dossier d'utilité publique mais ont été calculées à partir des petits plans du dossier DUP)

L'avis n°2015-2024 de l'autorité environnementale (p.8) précise « *le bâtiment dont les dimensions restent **monumentales** a été travaillé en étirant ses lignes et en végétalisant sa toiture* ». En fait, ces habillages artificiels sont là pour nous tromper !

Notons également qu'au départ les dimensions du projet étaient beaucoup plus modestes.

- **une artificialisation d'une partie de la presqu'île :**
80 % d'espaces verts actuels seront remplacés par 80 % de béton ; il n'y aura presque plus de pelouse naturelle !

Les arbres seront tous abattus sauf deux au bord de l'eau « *à protéger impérativement* ». Les travaux de construction le permettront-ils ???

- **la volonté affichée de rendre au public la totalité de l'espace :**
La propriété Abeille a été achetée 4 millions d'euros en 2007 par la commune d'Annecy le Vieux. Elle n'est pourtant pas accessible au public : il suffirait pourtant d'enlever le grillage pour accéder au 4.150 m² de parc public...

Selon le projet, l'accès au centre de congrès n'est pas destiné au public. : la « plaza » et le « parvis » ne sont que des zones de passage sans aucun intérêt.

Ne reste donc accessible au public que :

- un espace entre le bâtiment et le lac, pompeusement appelée « *parc des Rives* »,
- une partie du toit partiellement occupée par *un espace détente de type café-bar-glacier* (Pièce E, page 53) –dont l'accès sera évidemment limité aux seuls consommateurs !– et la « *terrasse panoramique* » avec vue imprenable sur le lac et les montagnes ..., comme actuellement mais sans l'ombrage des arbres en été ! Et... attention à la neige et au verglas en hiver !

- **la disparition progressive de la plage publique d'Albigny :**

Il n'est jamais fait allusion au devenir de la plage publique...

Mais les dimensions du projet débordent sur le début de la plage d'Albigny, lieu populaire et privilégié des habitants de l'agglomération qui s'y retrouvent dès les beaux jours.

Quid de la cohabitation avec la proximité des grandes baies vitrées du centre de congrès ?

- **l'encombrement du quartier d'Albigny et le stationnement**

Quid de la cohabitation des congressistes (et de leur voiture) avec la population locale ? (circulation, places de stationnement).

« *L'effectif maximum prévu dans l'établissement est de 2.695 personnes* » (pièce E, page 3). Mais aucun parking supplémentaire n'est prévu. Pire : sur le grand parking public de la presqu'île, outre les 60 places récemment privatisées pour l'Impérial, 40 seront réquisitionnées pour l'organisation des congrès et/ou les VIP et 140 pour les exposants (pièce E, page 20). Les 34 places privées qui donnent actuellement sur l'extrémité de l'avenue de la Mavéria seront supprimées !

II) Sur la désinformation et l'absence de concertation : le mépris des porteurs du projet à l'égard de la population

- **Non-respect de l'article 7 de la Charte de l'environnement selon lequel le public doit participer aux débats et aux choix, pour les projets qui mettent en jeu l'environnement :**

Une pseudo concertation du public a eu lieu en février 2012 : plus d'informations http://www.cesc-agglo-annecy.fr/IMG/synthese_ateliers_thematiques_cescok.pdf. Et, depuis, le projet s'est considérablement agrandi !

Une seule enquête d'opinion a été réalisée en avril 2012 par *Médiacité* : (Pièce An page16 ; § 2.4 phase de consultation du public). Malgré les demandes répétées à cette entreprise, aucune indication n'a jamais été fournie sur la représentativité de l'échantillon consulté. On ne peut donc qu'émettre des doutes sur l'objectivité de cette enquête commandée ... par la C2A.

- **Le refus d'organiser une consultation directe de la population voire un simple débat public malgré des demandes officielles.**

Une pétition de 16.000 signatures contre le lieu d'implantation du projet a été remise aux autorités. Elle a toujours été totalement ignorée par le président de la C2A (« *les opposants sont minoritaires* »).

IMPORTANT : dans le cadre de l'enquête publique, **une seconde pétition a été mise en ligne** (taper sur votre moteur de recherche « *petitionavaazsauvonslapresquilealbigny* »). C'est, en complément de votre participation à l'enquête d'utilité publique, l'occasion d'exprimer une nouvelle fois votre opposition sur ce projet.

- **Une communication mensongère**

Lors l'acquisition de la propriété Abeille en 2006, le maire d'Annecy le Vieux, avait pris l'engagement de sauvegarder le site. Aujourd'hui, premier vice-président de la C2A, il renie cet engagement en dénaturant le lieu.

Selon le président de la C2A, « *le projet est d'utilité publique parce qu'il est porté par la C2A* » (mars 2015). Une définition très personnelle et totalement fausse !!!

Le même affirmait (novembre 2015) : « *Les recours ont été jugés non recevables* ». A cette époque, une décision est en attente à la cour administrative d'appel de Lyon, deux recours ne sont pas encore jugés par le tribunal administratif de Grenoble !.

Les illustrations et la maquette du projet sont largement trompeuses sur la hauteur du bâtiment et son effet de masse : angles de vue irréalistes (2 m au dessus des personnages : Pièce F, page 90) ; la proportion entre les personnes qui marchent sur le sol et sur le toit n'est pas respectée (Pièce F, page104)

III) Sur les aspects économiques irréalistes et le mythe du tourisme d'affaires

- **Un projet au départ privé qui est devenu public :**

En 2006, la C2A avait envisagé la réalisation d'un centre de congrès en centre-ville (parking Balleydier). Il était alors prévu de confier l'opération à un opérateur privé. Aucun candidat ne se présente, jugeant certainement les risques financiers trop importants.

La C2A décide d'assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage du nouveau projet (Albigny) dont le financement est ainsi assuré grâce aux deniers publics... Une décision d'ailleurs à l'opposé de la tendance actuelle de privatisation des services publics communaux (ex : cantines) pour assurer le financement intégral d'une dépense de prestige !

- **Un projet qui repose sur des données anciennes :**

En 2006, la C2A avait demandé une étude sur le potentiel commercial de ce projet à *Kanopée Consultants* qui a rendu son rapport en mars 2007 (pièce F, pages 116 et suivantes). Les éléments de l'étude reposent donc sur des données datant de 2006.

Aujourd'hui ce même rapport (dont les conclusions n'avait séduit, à l'époque, aucun financeur privé – cf supra–) est repris à l'appui de l'actuel projet de centre de congrès. Quel sérieux accorder à une étude de près de 10 ans !

- **Un tourisme d'affaires en repli constant depuis 2009 :**

Ce marché a encore reculé de 5 % en 2014 par rapport à 2013 (étude *Coach Omnium* 2015) ; la durée moyenne des manifestations est passée de 4,8 à 2,2 jours. En province la durée de séjour s'établit à 1,5 jours (étude *IPSOS* novembre 2011 à mai 2012).

On peut s'interroger sur les vrais raisons qui poussent la C2A à ne se référer qu'à des données anciennes sans prendre en compte d'autres données beaucoup plus actuelles (mais qui ne vont pas dans le même sens !).

- **Aucune étude n'a été faite sur la concurrence des autres centres de congrès (Lyon, Genève, Grenoble, Evian, Aix les Bains).**

La seule mention qui en est faite prend la forme d'une affirmation selon laquelle Annecy serait la 2^{ème} destination la plus sollicitée pour l'accueil des congrès après Lyon dans la Région Rhône-Alpes (pièce F, page 14).

Pourtant, dans la réalité, une dizaine de projets de centre de congrès sont en construction et la concurrence est de plus en plus vive : dans 8 cas sur 10, les entreprises exigent 3 à 4 devis différents et 73 % des commanditaires attendent des baisses de prix, des gestes commerciaux et des prestations offertes. (étude *Coach Omnium* 2015).

- **Aucune étude précise et actuelle du marché potentiel n'est présentée :**

Les porteurs du projet ont toujours visé une clientèle internationale. Or comme l'explique Mark Watkins, président de *Coach Omnium*, la dimension internationale ne concerne que peu de destinations et la majorité des centres de congrès ne travaille qu'avec une clientèle de proximité.

- **Un centre des congrès existe déjà à Annecy : l'Impérial :**

dont l'exploitation, constamment déficitaire, est déjà renfloué par la collectivité publique.

- **L'annonce de retombées économiques et sociales miraculeuses :**

40 millions d'euros annuels de chiffre d'affaires et 900 emplois sont régulièrement mis en avant par la C2A dès le début du projet pour en justifier la nécessité.

Mais le mode de calcul de ces chiffres reste très opaque :

Des retombées de l'ordre de 10 millions d'euros la première année sont envisageables sur la base des travaux de l'association *France Congrès* (2010-2011).

Pour les emplois, un flou identique est maintenu entre les emplois directs (114) et les emplois induits (900). Et aucune indication n'a jamais été donnée sur les caractéristiques de ces emplois : temps pleins ? temps partiels ?..., ni sur leur nature (pour la construction ? pour le fonctionnement ?...).

L'étude *Kanopée* prévoyait, quant à elle, en 2007, une équipe permanente de 14 personnes (rapport page 28, reproduit pièce F page 115 et suivantes)....

- **L'absence d'un plan d'équipement hôtelier suffisant dans l'agglomération :**

Les deux études disponibles, *Kanopée* et *Ract-Madoux* sont d'accord sur le manque de capacité hôtelière adaptée au projet CESC.

Or aucune indication ne permet de savoir comment la question sera réglée : une grande inconnue pourtant également nécessaire pour apprécier l'utilité publique du projet...

IV) Sur les aspects financiers

- **Une dépense de prestige faite au détriment de dépenses nécessaires au quotidien du plus grand nombre :**

Les finances publiques seront grevées pendant plus de 20 ans pour le financement de la construction ; et que dire des dépenses de fonctionnement totalement éludées ?

Or il existe d'autres priorités pour la population : ex. le développement qualitatif et quantitatif des transports collectifs, la rénovation thermique des bâtiments ou la lutte contre la pollution de l'air.... Avec le projet de centre de congrès sur la presqu'île d'Albigny ces investissements stratégiques seraient largement limités voire impossibles pendant une période inconnue.

- **Des risques financiers indéterminés exclusivement à la charge du contribuable :**

Quel sera le montant des emprunts ? De combien vont augmenter les impôts locaux ? Qui prendra en charge, par la suite, le probable déficit d'exploitation ?

- **Le coût a déjà augmenté de 18 % avant le dépôt du permis de construire :**

Cette question fait l'objet d'un recours actuellement en instruction devant le tribunal administratif de Grenoble.

Et l'on sait bien que tous les projets de cette nature se sont toujours avérés beaucoup plus élevés dans la réalité (ex : la récente rénovation-extension du centre Bonlieu à Annecy : budget prévu (2012) : 13,5 millions d'Euros ; coût final de l'opération (2014) : 24 millions d'Euros !!!)

- **Un camouflage des dépenses d'investissement évalué à 49 millions :**

Ce montant n'inclut ni les acquisitions foncières réalisées au 30 janvier 2015 : environ 3,8 millions d'euros (pièce F, pages 112 à 114) ni celles prévisionnelles restant à réaliser, fixées à plus de 5 millions. Le coût minimum serait alors de 58 millions.

Par ailleurs le projet prévoit que, « *la mairie d'Annecy le Vieux mettra également à disposition les terrains possédés pour le projet. Ces terrains sont valorisés à environ 2 millions d'Euros* » (Pièce F, page 114). Rappelons à ce sujet que la propriété Abeille dont il est ici question, a été achetée par la commune d'Annecy le Vieux 4 millions d'euros, il y a presque 10 ans. Baisse du marché immobilier depuis cette époque ? Ou joli tour de passe-passe pour diminuer artificiellement le coût réel ?

Comment, dans ces conditions, le citoyen consulté peut-il valablement évaluer le coût global du projet pour, au final, s'assurer de la réalité de son utilité publique (pièce F, pages 112 et 113) ?